

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 5 juin 2026

Présents : CHEMINADE Christophe, ORTALI Florence, GRAVIER Jean Claude, LAURENTI Chloé, TCHOBDRENOVITCH Denis, COIFFIER Christine, FAÏSSE Michel, JALLET Karine, LOGGIA Giovanni, SOUCHE Francesca, TRUJILLO Mélanie

Excusés : AGNEL Gilles, CASTELLO Jean-Philippe, LAUZE Priscillia, WOZIWODA Vincent.

Pouvoirs : de AGNEL G. à ORTALI F., de LAUZE P. à LAURENTI C.

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2026-43

Election des Délégués du Conseil Municipal pour les Elections Sénatoriales

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté n° 30-2026-05-21-00001 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par l'ensemble des conseils municipaux du Gard le 5 juin 2026, en vue de l'élection des sénateurs,

A dix-huit heures, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales, sous la Présidence de M. CHEMINADE Christophe, Maire.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. GRAVIER Jean-Claude, M. LOGGIA Giovanni, Mme TRUJILLO Mélanie, Mme LAURENTI Chloé.

Le dépouillement du vote a commencé à 18 heures15,

Il a donné les résultats ci-après :

Election des délégués :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	13

Ont obtenu la majorité absolue et sont donc élus délégués titulaires :

- GRAVIER Jean-Claude	13 voix
- TCHOBDRENOVITCH Denis	13 voix
- CHEMINADE Christophe	13 voix

Elections des délégués suppléants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	13

Ont obtenu la majorité absolue et sont donc élus délégués suppléants :

- LAURENTI Chloé	13 voix
- TRUJILLO Mélanie	13 voix
- COIFFIER Christine	11 voix

Questions diverses :

- ***Arrêté pour interdiction des feux d'artifices*** : suite à différentes demandes, M. le Maire présente au conseil municipal un projet d'arrêté portant interdiction de détention et d'utilisation de pétards et feux d'artifice sur la commune avec une interdiction totale sur la période du 01/06 au 30/09 et avec possibilité de dérogation sur l'autre période sous réserve de demande préalable en mairie 15 jours avant. Le Conseil est favorable à cet arrêté.

- ***Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde*** : M. le Maire informe que le plan communal de sauvegarde (PCS) doit être mis à jour. Il indique que la commune a reçu une proposition de groupement de commande pour cette mise à jour initiée par le Syndicat AB Cèze. Le reste à charge pour la commune serait

de 1 116 € (déduction faite des subventions). Le conseil municipal émet un accord de principe. Le point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

- Poste ATSEM : M. le Maire informe qu'un agent actuellement en disponibilité souhaite réintégrer la collectivité au 01/09/26. Il est proposé de créer un poste d'ATSEM Principal 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires annualisées. Le point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

- Mise à jour du site internet : M. le Maire indique que le site internet doit être mis à jour. Mme ORTALI Florence se propose de travailler sur cette mise à jour du site.

- Demande de location Salle du Presbytère pour installation Ostéopathe : M. le Maire rappelle la demande de Mme Aurélie JEANJEAN pour la location d'un local au presbytère. Il indique qu'un devis pour l'élaboration des plans du bâtiment a été demandé. Les travaux pour le local demandé sont plus importants que prévus. Il a été proposé un autre local situé au niveau de la place de la Libération en projet alternatif. Il est important de savoir le projet pour ce bâtiment. Une visite et une réunion de travail est programmée.

- Parcelle C23 : suite au litige sur la parcelle C23 lieu-dit plaine de Sabouri, il est proposé de faire une réunion avec les différents propriétaires pour essayer de trouver une solution amiable. Il est envisagé la vente de la parcelle.

- Demande de protection fonctionnelle : M. le Maire informe qu'il va faire une demande de protection fonctionnelle suite aux menaces de M. NATONI pour lesquelles il a porté plainte.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 45.